

## Stage en classe de 3<sup>ème</sup> : bientôt dans les accords entreprises ?

**Pouvoir intégrer le temps de présence des élèves handicapés lors de leur stage en troisième dans le quota d'embauche des entreprises, telle est la nouvelle bataille de l'association Arpejeh. Un autre débat sur les 35 h !**

La circulaire du 11 juillet 2008 de l'Education nationale impose l'obligation de stage professionnel pour tous les collégiens de troisième. 5 jours, une vraie semaine de 35h pour les confronter pour la première fois de leur vie au monde du travail. L'idée est bonne mais sa réalisation plus hasardeuse. En effet, selon Boris Bertin, délégué général d'Arpejeh : « *Je suis à peu près certain que la grande majorité des jeunes ne trouvent pas de stage. La situation est très disparate selon les régions. Ils comptent le plus souvent sur le carnet d'adresses de leurs parents.* »

### **Trouver un stage : la galère !**

Une vraie pénurie d'intérêt de la part des entreprises pour ces jeunes encore trop éloignés de l'emploi. Dans ces circonstances, on peut légitimement se demander ce qu'il en est pour ceux qui, en plus d'être ados, sont handicapés ? « *C'est un peu comme en sport, ils obtiennent presque systématiquement une dérogation. Mais est-ce la bonne solution ? Ce sont souvent les jeunes eux-mêmes qui se posent des limites : quelle entreprise va prendre la peine de leur proposer des aménagements, qui va prendre le temps d'accueillir un ado handicapé ?* » Pas d'autre choix que de les mettre en situation pour évaluer la faisabilité de leur projet, et surtout les confronter à l'univers professionnel. Un plus appréciable sur le CV pour les futures étapes de leur parcours professionnel ! Les employeurs apprécient, y détectent une réelle volonté.

### **Des entreprises citoyennes**

Face à ce constat, Arpejeh se mobilise. Selon Boris Bertin, « *L'engagement d'Arpejeh n'est en aucun cas uniquement une réponse aux contraintes légales ; notre association proclame une véritable dimension citoyenne* ». La preuve en est : les entreprises qui reçoivent des jeunes en stage de fin de troisième n'ont aucune obligation en la matière. Elles s'investissent très en amont de l'employabilité. « *Pour autant, placer un stagiaire dans une entreprise pour cinq jours, c'est très compliqué, constate-t-il. Le jeune n'a pas l'habitude, sa présence mobilise un collaborateur pour un bénéfice zéro. Cela réclame de la part des entreprises une vraie responsabilité sociale.* » Les partenaires d'Arpejeh y sont sensibles mais qu'en est-il des autres ? Ne faudrait-il pas un petit coup de pouce incitatif pour faire de ces 35h un vrai sésame pour les deux parties...

### **Baisser la barrière de 40 à 35h**

Pour cela, une solution ! La revendication est toute simple : permettre de décompter le temps de présence des collégiens handicapés du quota imposé aux entreprises dans le cadre de l'obligation d'embauche des travailleurs handicapés. En d'autres termes : abaisser le seuil, aujourd'hui fixé à 40h, à 35h pour que les stages de troisième puissent être comptabilisés dans les Unités bénéficiaires. L'Agefiph et le Fiphfp, tous deux signataires de la Charte Arpejeh, ne peuvent pour le moment insérer une telle mesure dans les accords-cadres signés avec les entreprises et devront attendre la modification espérée du décret. Et pourquoi pas une exonération des charges sur le temps de travail des collaborateurs qui se consacreront à l'accueil des jeunes stagiaires ? Un processus plus symbolique qu'incitatif qui confirme la nécessité de faire sauter la barrière entre formation et emploi, et d'assurer un continuum cohérent entre toutes les étapes de l'accès à la vie professionnelle. Cinq petites heures qui feraient toute la différence !

## **Négociations avec le gouvernement**

Arpejeh a fait de cette question son nouveau lobbying. Elle a d'ores et déjà engagé des négociations avec Xavier Bertrand, ministre du Travail. Evidemment, le changement de gouvernement risque de retarder le processus mais Boris Bertin ne lâche pas l'affaire. « *Le gouvernement socialiste prétend que la jeunesse est son cheval de bataille ; c'est une belle occasion pour ses nouvelles équipes de le prouver ! Nous espérons bien, qu'indépendamment des bords politiques, les choses vont avancer.* » Pour permettre à cette force de travail naissante de passer du rêve à la réalité, en crescendo. Pour permettre aux entreprises de briser leurs idées reçues en douceur. Et à chacun d'y trouver son compte.

[www.arpejeh.com](http://www.arpejeh.com)